

**Cérémonie en hommage aux victimes algériennes de la  
manifestation du 17 octobre 1961 à Paris  
Mardi 17 octobre 2023  
Eric Piolle**

**Mesdames et Messieurs les élu.es**

**Mesdames et Messieurs les membres des associations et du collectif  
« 17 octobre 1961 »**

**Chères Grenobloises, Grenoblois, habitantes et habitants du territoire  
métropolitain**

Qui étaient les Algériens présents à Paris le 17 octobre 1961 ? Qui manifestait contre les mesures de couvre-feu racistes décrétées par Maurice Papon, préfet de police de Paris, à l'endroit des seuls Algériens musulmans ?

Des personnes modestes, des personnes dignes. Fatna Souni, venue de Nanterre vêtue d'une de ses plus belles robes pour manifester avec son mari et son fils de 7 ans. Des enfants qui accompagnaient leurs parents, comme l'écrivain Akli Tadjer, pour protester contre une mesure de mépris de l'État français à leur endroit.

Des personnes venues sans armes, qui avaient pourtant intériorisé la violence des autorités à leur endroit. Comme Fatna Souni qui des décennies après les événements rapporte ainsi qu'au quai de la gare de Nanterre, « les policiers ne frappent pas beaucoup ». Pas beaucoup.

Dans les cortèges, on pouvait aussi trouver des ouvriers immigrés de la première génération, qui habitaient les bidonvilles et la périphérie de la ville, mal logés, qui travaillaient souvent de nuit, avec des horaires décalés, qui en plus de leurs conditions de vie dégradées, devaient se prêter à des démarches administratives supplémentaires, rien que

pour avoir le privilège de continuer à travailler pour subvenir à leurs besoins.

Certains sont devenus poètes, écrivains, militants. Comme Kateb Yacine, qui a donné son nom à une de nos bibliothèques, ils ont versé un témoignage poignant de cette journée. D'autres ont vu leur père, leur mari, leur amoureux disparaître et leur revenir quelques jours plus tard amaigris et diminués. Ou pas. Les derniers, on ne saura jamais leur nom. Peut-être ont-ils été repêchés au fond de la Seine, peut-être sont-ils dans la fosse commune du cimetière de Thiais. Peut-être leur famille ne saura jamais ce qui leur est arrivé.

Ce qui s'est passé, nous l'avons su petit à petit, par bribes. Deux archivistes parisiens ont laissé leur carrière pour prix de leur engagement. Un éducateur reconverti en historien a recueilli les témoignages des personnes présentes ce jour de crime d'État, ce jour de massacre, en tant que « citoyen exerçant le droit de savoir ce qui avait été commis en son nom », pour reprendre ses mots. Et de collectifs citoyens.

Cet historien, Jean-Luc Einaudi, a été assigné en justice par Maurice Papon pour diffamation. Les chefs d'accusation ont été étonnants : le manque de professionnalisme des archivistes, transmettant des archives soumises au secret, a été pointé. L'accusation de diffamation portée contre Jean-Luc Einaudi, c'était sur la responsabilité de Maurice Papon. Quant au terme de « massacre », il n'a pas été contesté.

Petit à petit, nous avons pu entendre la parole des victimes. Jean-Luc Einaudi a entendu 120 témoignages. Il a recueilli 71 noms d'Algériens morts « par noyades, par balles ou suite à des violences policières, 66 noms de personnes disparues, sans oublier les anonymes. Au cimetière de Thiais, 197 nord-africains anonymes ont été inhumés entre septembre et décembre 1961, sans véritable certitude sur les circonstances de leur mort.

Oudina Moussa, témoin de cette funeste journée, a déposé plainte, évidemment sans suite, pour « torture d'Algériens par absorptions d'eau de Javel ». Pensons encore à Cherhabil Hachami, assommé par un policier, transféré au Palais des Sports, passé à tabac comme ses compagnons d'arrestation à coups de crosse par une haie de policiers, témoin de la mort de deux Algériens des suites de leur traitement. Ahcène Boulanouar, qui n'avait pas manifesté mais qui a été jeté à la Seine le lendemain, toujours par des policiers.

Car Maurice Papon avait importé ses méthodes racistes et coloniales d'Algérie, où il avait exercé auparavant et le mot d'ordre était lancé : « *Pour un coup porté, nous en porterons 10* ». 10 000 policiers avaient été mobilisés en vue de cette manifestation pacifiste. En tous points de la capitale, des fusillades, des passages à tabac, des bus couverts de sang, subis, je le rappelle, par des personnes désarmées.

Mais ce massacre, cette atteinte à la dignité de la personne humaine et à nos valeurs républicaines, il en a fallu du temps pour qu'il soit reconnu et assumé.

Des journaux avaient pourtant osé défier la censure. L'Humanité, Libération, l'Express, L'Observateur, Témoignage chrétien, ont fait le récit de cette tuerie et dénoncé les exactions meurtrières de la police.

Jean-Paul Sartre a pu déclarer dans la revue les Temps Modernes (avant que le numéro ne soit saisi): « Pogrom : le mot jusqu'ici ne se traduisait pas en français . Par la grâce du préfet Papon, cette lacune est comblée ». Saisi aussi, le livre de Paulette Pegu, *Ratonnades à Paris*. Censuré, le film Octobre à Paris. Ce n'est qu'en 1973 qu'il a reçu son visa d'exploitation, après une grève de la faim du réalisateur René Vautier. Amnistiés dès 1962, les auteurs des exactions commises au nom de la guerre d'Algérie. Implacable, la mécanique de l'État pour imposer le silence, toutes ces années.

Il a fallu attendre de nombreuses années pour que les historiens et citoyens réussissent à remettre le 17 octobre 1961 en pleine lumière et à imposer la mémoire des crimes racistes commis en France. Notre ville, qui a accueilli la marche contre le racisme et pour l'égalité des droits il y a tout juste 40 ans, membre fondateur de l'association nationale des villes et des territoires accueillants, a comme d'autres la responsabilité d'entretenir cette mémoire citoyenne. Car oublier, comme ignorer, c'est un verbe actif. C'est accepter que l'histoire se répète.

S'il est essentiel que l'État français reconnaisse les massacres du 17 octobre 1961 comme crime d'État et ouvre les archives sur cette époque sans aucune restriction, c'est pour que la France reconnaisse pleinement sa responsabilité dans les massacres liés à la colonisation, et regarde par là les anciens mécanismes de violence pour les expurger de l'histoire présente et à venir.

C'est créer une société dans laquelle un homme à la peau noire ou brune ne se sentira pas harcelé du fait de sa couleur de peau, ne fuira pas, ne sera pas en danger au contact de la police.

Se souvenir, c'est aussi prévenir les discours de haine et de racisme. Je suis inquiet, lorsque je les entends se répandre dans l'espace public et médiatique, dans nos assemblées parlementaires et jusque dans les ministères, qui désignent l'ennemi, l'étranger, celui qui n'aurait pas la bonne couleur, la bonne religion, le bon prénom, celui qui ne serait pas le bon bénéficiaire du soutien de l'Etat-providence. Des discours qui salissent notre République et qui marquent le véritable séparatisme, celui qui exclut les plus modestes et les personnes d'origine étrangères.

Aujourd'hui, la violence est de plus en plus documentée, et cela fait complément à la mémoire nécessaire des crimes commis au nom de la colonisation.

**Heureusement, aujourd'hui il y a aussi des choses qui remplissent mon cœur d'espoir :** notre lutte commune, associations, collectif, citoyennes et citoyens, élu.es, tous rassemblés pour la justice et la vérité. Notre lien avec la ville de Constantine et les échanges qui nous lient depuis 21 ans.

Le traumatisme du 17 octobre 1961 ne doit pas s'oublier et c'est grâce à cette mémoire qu'il peut se résoudre, à condition d'inventer ensemble un chemin de réconciliation des histoires et des mémoires, de respect et de fraternité, un chemin digne et juste.

Je vous remercie.